

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 mai 2017**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Judith Leblond	(représentante de Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélar Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2017-05-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017, ET SUIVI.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 AVRIL 2017, 9 MAI 2017, ET SUIVI.

05 - RENCONTRE(S).

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

08.02 - Gestion des cours d'eau : nomination des personnes désignées au niveau local responsables de l'application du règlement no 96-10.

08.03 - Gestion des cours d'eau : nomination du coordonnateur régional et coordonnateur régional adjoint responsables de l'application du règlement no 96-10.

08.04 - Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Saint-Prosper.

08.05 - Schéma d'aménagement: Adoption du règlement numéro 126-17.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

09.01 - Journée de la ruralité le 9 juin 2017.

09.02 - Agenda culturel du mois de mai 2017.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

10.02 - Projets régionaux.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

12.02 - Gestion des archives.

12.03 - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

12.04 - Berce du Caucase.

12.05 - Suivi téléphonie cellulaire avec la firme Telus.

12.06 - Suivi dossier cellulaire des 5 MRC.

12.07 - Campagne de sensibilisation « En nature, ma sécurité, ma responsabilité ».

12.08 - Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches.

12.09 - Autorisation de consultation afin d'accéder au site clicSÉCUR de la MRC des Etchemins.

12.10 - Signature de la convention - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins pour 2017 à 2020.

12.11 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE).

12.12 - Souper Reconnaissance des Etchemins.

12.13 - Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).

12.14 - Formation d'un comité de transition pour les Offices municipaux d'habitation (OMH).

12.15 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

12.16 - Service de l'évaluation.

12.17 - Financement publicité dans les Agendas des CÉGEP Beauce-Appalaches et Lévis-Lauzon 2017-2018.

12.18 - La relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA).

12.19 - Département des ressources humaines.

12.20 - Appui moral pour établir un centre de justice en Beauce.

12.21 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

12.22 - Service de l'évaluation de la MRC des Etchemins.

12.23 - Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS).

13 - ADMINISTRATION:

13.01 - Liste des comptes à payer.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - Gouvernement du Québec.

14.02 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

14.03 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

14.04 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

14.05 - Sogetel inc.

14.06 - Emplois d'été Canada.

14.07 - Programme Rénovation Québec.

14.08 - Etchemins en forme.

14.09 - Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Luc (Dijon).

14.10 - Municipalité de Saint-Zacharie.

14.11 - Fédération québécoise des municipalités (FQM).

15 - SUJETS DIVERS.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2017 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 AVRIL 2017, 9 MAI 2017, ET SUIVI.

Comptes rendus déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

2017-05-03

08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 100 \$ (3 600 \$ pour l'exercice 2017-2018 + 500 \$ résiduel de l'exercice 2016-2017) est mis à la disposition de la MRC des Etchemins dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux sylvicoles en forêt privée, des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique ou des activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 4 860 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a déjà signifié son intérêt à poursuivre les travaux de voirie multiusage sur le chemin Coupe-Feu, entamés en 2016 dans le cadre du PADF;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la MRC des Etchemins élabore elle-même, un projet de travaux associés à la voirie multiusage pour le territoire public de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-04

08.02 - Gestion des cours d'eau : nomination des personnes désignées au niveau local responsables de l'application du règlement no 96-10.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique adoptée, la MRC a signifié qu'elle entendait se prévaloir des dispositions de l'article 108 de la susdite loi pour conclure une entente intermunicipale avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet de confier à la municipalité locale, à titre de premier intervenant, la responsabilité de rétablir

l'écoulement des eaux des cours d'eau, sur son territoire, lorsqu'elle est informée d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de l'entente, les municipalités doivent, entre autres, fournir le personnel requis (personne désignée au niveau local) et informer la MRC de leur choix en vertu de l'article 105 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont transmis leurs propositions quant aux employés qu'elles souhaitent voir agir à titre de personne désignée au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à la nomination des officiers responsables de la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins nomme à titre de personnes désignées au niveau local:

Messieurs Éric Guenette, Yves Marcoux et, dans le cadre de l'entente intermunicipale, l'inspecteur(trice) en bâtiments de la MRC pour Lac-Etchemin;

Monsieur Serge Paquet pour Sainte-Aurélie;

Monsieur Alain Cloutier pour Saint-Benjamin;

Monsieur Daniel Boutin pour Saint-Camille;

Monsieur Mario Therrien pour Saint-Cyprien;

Monsieur Mario Lapierre pour Sainte-Justine;

Monsieur Benoît Roy pour Saint-Louis (employé municipal);

Monsieur Ghislain Jolin pour Saint-Luc;

Monsieur Yves Lapointe pour Saint-Magloire;

Messieurs Louis Morin, Marco Rodrigue et Bastien Thibaudeau pour Saint-Prosper;

Monsieur Claude Vincent pour Sainte-Rose;

Monsieur Sylvain Boutin pour Sainte-Sabine;

Messieurs Benoit Lebreux et Olivier Breton pour Saint-Zacharie.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution no 2010-04-05 portant sur le même objet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-05 08.03 - Gestion des cours d'eau : nomination du coordonnateur régional et coordonnateur régional adjoint responsables de l'application du règlement no 96-10.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à la nomination des officiers responsables de la gestion des cours d'eau et ce, entre autres, un coordonnateur régional et coordonnateur régional adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme monsieur Yvon Lacombe, à titre de coordonnateur régional et monsieur Cam Landry à titre de coordonnateur régional adjoint responsables de l'application du règlement no 96-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-06 08.04 - Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 1^{er} mai 2017, les règlements nos 04-2017 et 05-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le règlement de zonage no 17-2007 et le règlement sur les permis et certificats no 16-2007 afin :

- d'ajouter une nouvelle zone et modifier certaines zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (secteur 4 Chemins);
- corriger et adapter certaines dispositions présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 04-2017 et 05-2017 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document

complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-07

08.05 - Schéma d'aménagement: Adoption du règlement numéro 126-17.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assouplir certaines dispositions du schéma d'aménagement et de développement à l'égard des usages non agricoles en zone agricole en certaines circonstances (conversion d'usages de droits acquis);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces assouplissements (conversion d'usages), le Conseil de la MRC des Etchemins n'entend d'aucune façon créer de nouveaux immeubles protégés;

CONSIDÉRANT QUE suite à une décision de la CPTAQ (no 411201) à l'égard d'une exclusion de la zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, il y a lieu d'agrandir le périmètre urbain de cette municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement 126-17 ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma.

Règlement no 126-17 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

09.01 - Journée de la ruralité le 9 juin 2017.

Invitation officielle et présentation par Monsieur Adélarde Couture.

09.02 - Agenda culturel du mois de mai 2017.

Monsieur Denis Laflamme présente le calendrier des activités culturelles du mois de mai recevant une subvention de l'Entente de développement culturel des Etchemins.

09.03 - Présentation par Madame Lucie Gagnon.

Madame Lucie Gagnon fait une présentation à l'effet que la Table de concertation des aînées des Etchemins a procédé à l'embauche de Madame Renée-Anick Francoeur, à titre de chargée de projet. Étant donné que cette dernière possède des connaissances dans le monde municipal, ceci s'avère un atout important pour le milieu.

Madame Gagnon souligne également que le Centre universitaire des Appalaches célébrera son 25^e anniversaire d'existence le 7 juin prochain.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

Aucun projet.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2017-05-08

12.02 - Gestion des archives.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

D'autoriser Monsieur Martin Roy de procéder au recrutement d'une firme qui possède les compétences et l'expertise nécessaire au niveau de l'archivage des documents du CLD et de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.03 - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

Le document de proposition de cotisation sera acheminé à toutes les

municipalités concernées sur le territoire de la MRC des Etchemins.

12.04 - Berce du Caucase.

Point d'information qui devra être acheminé à chacune des municipalités du territoire de la MRC afin que ces dernières puissent aviser la population de cette problématique grandissante et dangereuse.

Monsieur Harold Gagnon siégera dorénavant au comité spécialement formé relativement aux plantes exotiques indésirables au sein de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA).

12.05 - Suivi téléphonie cellulaire avec la firme Telus.

Monsieur Luc Leclerc a communiqué le 26 avril 2017 avec Monsieur Vincent Gagné de la firme Telus et celui-ci a confirmé qu'il viendrait rencontrer les maires et mairesses d'ici l'automne 2017 pour ce dossier.

12.06 - Suivi dossier cellulaire des 5 MRC: L'Islet, Montmagny, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Etchemins.

- Point d'information.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins, annonce qu'il assistera à une première rencontre de démarrage le 11 mai prochain à la MRC de L'Islet avec la firme CIMA + concernant le dossier de la téléphonie cellulaire et de l'internet haute vitesse.

12.07 - Campagne de sensibilisation « En nature, ma sécurité, ma responsabilité ».

Il est de la responsabilité de chacune des municipalités d'informer les citoyens de leur municipalité concernant leur propre sécurité en milieu isolé.

12.08 - Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches.

Présentation des lauréats de la 32e édition des Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches qui a eu lieu le jeudi 13 avril dernier à Lévis.

2017-05-09

12.09 - Autorisation de consultation afin d'accéder au site clicSÉCUR de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint de la MRC des Etchemins, puisse consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de

l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-10

12.10 - Signature de la convention - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins pour 2017 à 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2017-2020 proposé par le Comité culturel de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participent financièrement à l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action favorisera l'ensemble de la population des Etchemins et permettra la création de projets locaux via le Fonds culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite poursuivre le développement culturel et signer une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour 2017-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins dépose le plan d'action culturel 2017-2020 (Annexe A) de la MRC des Etchemins au ministère de la Culture et des Communications;

QUE la MRC demande au ministère de la Culture et des Communications de renouveler l'Entente de développement culturel sur 3 ans, soit de 2017

à 2020;

QUE les municipalités s'engagent à contribuer 1,00 \$/capita pour les années 2018, 2019 et 2020 afin de mettre en œuvre le Plan d'action de l'Entente de développement culturel;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer ladite convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-11

12.11 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND,
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appui le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE) dans son projet de remplacement de la Foire d'emploi par une nouvelle approche en collaboration avec Emploi-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.12 - Souper Reconnaissance des Etchemins.

Invitation au Souper Reconnaissance des Etchemins qui aura lieu le samedi 3 juin prochain dès 16 h 30 au Manoir de Lac-Etchemin.

12.13 - Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).

Lors de la séance du Conseil du 12 avril 2017, la résolution numéro 2017-04-14 avait été adoptée relativement au centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS). Suite à une vérification avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), il a été établi par ce dernier, qu'il n'y a aucune possibilité pour la MRC des Etchemins d'obtenir de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU, volet 2.

2017-05-12

12.14 - Formation d'un comité de transition pour les Offices municipaux d'habitation (OMH).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE les membres suivants du Conseil de la MRC des Etchemins fassent partie du comité de transition:

Monsieur Harold Gagnon;
Monsieur Denis Beaulieu;
Monsieur Adélarde Couture;
Monsieur Denis Laflamme.

Fera également partie dudit comité Madame Stéphanie Gendron

conseillère à la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.15 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

Demande de partenariat financier pour la 2e édition de l'événement bénéfique, présenté par Desjardins le vendredi 8 septembre 2017 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

Demande non retenue.

2017-05-13

12.16 - Service de l'évaluation.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu une « requête introductive d'un recours » provenant de Monsieur Réal Audet dans le dossier du Tribunal administratif du Québec (TAC) portant le numéro SAI-Q-224747-1703;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins entend contester ledit recours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

De mandater la firme Morency, Société d'avocats pour prendre charge de ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-14

12.17 - Financement publicité dans les Agendas des CÉGEP Beauce-Appalaches et Lévis-Lauzon 2017-2018.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant pour l'achat d'une publicité dans les agendas 2016-2017 desdits « CÉGEPS »;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accepte de participer financièrement pour un montant de deux cent trente-quatre dollars et soixante-dix-sept cents (234,77 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-15

12.18 - La relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA).

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier provenant de la relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA);

CONSIDÉRANT QU'il y a discussion concernant ladite demande de partenariat financier, le vote est demandé;

8 votes pour la proposition représentant 77,44 % de la population
5 votes contre la proposition représentant 22,56 % de la population

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins verse la somme de cinq cents dollars (500,00 \$) pour le « Plan sympathique » offert par la relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2017-05-16

12.19 - Département des ressources humaines.

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue par Madame Sabrina Perreault en date du 4 mai 2017;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ,

ET RÉSOLU

QU'une motion de remerciements soit transmise à Madame Sabrina Perreault pour l'excellent travail accompli durant son emploi à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-17

12.20 - Appui moral pour établir un centre de justice en Beauce.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins donne son appui moral pour l'établissement d'un point de service du Centre de justice de proximité de Québec en Beauce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.21 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Lettre provenant du MAMOT qui souhaite nous consulter, au cours des prochaines semaines, sur les projets d'orientations gouvernementales en

matière d'aménagement du territoire (OGAT) consacrés au développement durable des milieux de vie, au territoire et aux activités agricoles, à la gestion durable du territoire public, à la gestion durable des forêts et de la faune ainsi qu'à l'intégration harmonieuse des installations d'Hydro-Québec.

2017-05-18

12.22 - Service de l'évaluation de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un projet de regroupement au niveau de service de l'évaluation des 4 MRC suivantes: Etchemins, Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Bellechasse;

CONSIDÉRANT la problématique au niveau de la rareté des disponibilités des ressources d'évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, de l'état de la situation générale au niveau dudit service;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins recommande d'aller de l'avant dans ledit projet de regroupement du service de l'évaluation sur réception officielle du document final qui sera présenté d'ici l'automne 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-05-19

12.23 - Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour la 2e édition de la Trail du Massif du Sud (course) le 22 juillet prochain au profit de la Croix-Rouge au Parc régional du Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13 - ADMINISTRATION:

2017-05-20

13.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-six mille vingt-neuf dollars (336 029,00 \$)

incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - Gouvernement du Québec.

a) Ministère de la Culture et des Communications: Réception d'un chèque au montant de quinze mille dollars pour la mise en oeuvre de l'entente de développement culturel 2014-2017.

b) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC): Lettre nous informant que la performance des municipalités de la MRC des Etchemins, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) générées en 2016, ce qui a valu en 2016 des subventions totalisant 157 626,40 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

c) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Lettre nous informant qu'après avoir pris connaissance des documents transmis par la MRC des Etchemins concernant le projet de règlement numéro 126-17 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé, le gouvernement constate que certains éléments de ce projet de règlement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, plus spécifiquement à celle visant la protection du territoire et des activités agricoles.

14.02 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Résolution provenant de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford concernant le projet de règlement de modification au schéma d'aménagement.

14.03 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Résolution provenant de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford concernant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA): appui à la MRC des Etchemins.

14.04 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse concernant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA): appui à la MRC des Etchemins.

14.05 - Sogetel inc.

- Courriel provenant de la firme Sogetel inc. qui nous remercie de notre appui au dépôt de la demande de subvention dans le cadre des programmes de subvention « Brancher pour innover » et « Québec branché ».
- Courriel provenant de la firme Sogetel. inc. pour une étude de coûts pour les municipalités de la MRC des Etchemins.

14.06 - Emplois d'été Canada.

Point d'information à l'effet que notre demande pour un poste d'étudiant pour une durée de six semaines (12 juin au 21 juillet 2017) a été acceptée par Emplois d'été Canada.

14.07 - Programme Rénovation Québec.

Rénovation Québec est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités qui se dotent d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de leur territoire.

14.08 - Etchemins en forme.

Invitation pour un souper-rencontre suivi d'une conférence publique avec Madame Josée Lavigueur, conférencière, animatrice et entraîneuse en conditionnement physique le jeudi 18 mai prochain dès 16h00 à l'école des Appalaches de Sainte-Justine.

14.09 - Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Luc (Dijon).

Résolution provenant du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Luc (Dijon) concernant le regroupement volontaire des OMH du territoire de la MRC des Etchemins.

14.10 - Municipalité de Saint-Zacharie.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Zacharie concernant le regroupement volontaire des OMH du territoire de la MRC des Etchemins.

14.11 - Fédération québécoise des municipalités (FQM).

À la suite des terribles inondations qui surviennent actuellement un peu partout au Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite, conformément aux souhaits des autorités locales, les municipalités, les MRC et leurs citoyens qui le désirent à effectuer un don à la Croix-Rouge.

15 - SUJETS DIVERS.

Aucun sujet.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2017-05-21

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER